

Information Municipale

Septembre 2023



WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

ÉCOLES.....	2
SERVICES COMMUNAUX.....	3
CCAS – ACTION SOCIALE.....	4
FINANCES.....	5
ASSOCIATIONS.....	7
TRAVAUX.....	16
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE.....	18
URBANISME.....	24
ÉLECTIONS.....	25
CITOYENNETÉ.....	26
INFORMATIONS UTILES.....	29
NOUS CONTACTER.....	30
ÉVÈNEMENTS A VENIR.....	31

ÉCOLES

Rentrée 2023-2024

Rendez-vous lundi 4 septembre devant les barrières des écoles pour la rentrée 2023-2024, aux horaires habituels : <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/ecoles>

Attention, pour la maternelle, la rentrée des enfants en petite section se fera à 9h.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2023	4 septembre 2023 (la rentrée des enseignants est le 1 septembre 2023)		
Vacances TOUSSAINT 2023	21 octobre 2023 ↓ 6 novembre 2023		
Vacances NOËL 2023-2024	23 décembre 2023 ↓ 8 janvier 2024		
Vacances HIVER 2024	17 février 2024 ↓ 4 mars 2024	24 février 2024 ↓ 11 mars 2024	10 février 2024 ↓ 26 février 2024
Vacances PRINTEMPS / PÂQUES 2024	13 avril 2024 ↓ 29 avril 2024	20 avril 2024 ↓ 6 mai 2024	6 avril 2024 ↓ 22 avril 2024
Pont ASCENSION 2024	8 mai 2024 ↓ 13 mai 2024		
Vacances ÉTÉ 2024	6 juillet 2024 ↓ 2 septembre 2024		

Calendrier Scolaire 2023-2024

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire !

SERVICES COMMUNAUX

Inscriptions cantine, garderie, étude et accueil de loisirs :

Pensez à renouveler l'attestation d'assurance de vos enfants pour l'année 2023-2024 et à nous transmettre votre avis d'imposition mis à jour pour le calcul de votre quotient familial.

N'hésitez pas à réserver le centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires. Vous pouvez retenir dès maintenant pour l'année entière via votre espace famille.

Nous vous informons du changement suivant : **concernant l'accueil de loisirs du mercredi pendant la période scolaire : Les horaires d'ouverture seront de 8h00 à 18h00.** L'accueil du matin aura lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15. Le soir les départs pourront avoir lieu à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

Les horaires des garderies du matin et du soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis de la période scolaire restent eux inchangés.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune : <http://www.mairie-ymare.fr/enfance-jeunesse/inscription-services-communaux>

Voici le planning pour les mercredis des semaines 36 à 42 :

Planning d'activités des mercredis 2023-2024

Semaine 36 à 42 2023	THEMES	MERCREDI 06/09	MERCREDI 13/09	MERCREDI 20/09	MERCREDI 27/09	MERCREDI 04/10	MERCREDI 11/10	MERCREDI 18/10
Moins de 6 ans	Le système solaire Activités manuelles →	Peinture de la boîte 	Coloriage de 3 Planètes 	Coloriage de 3 Planètes 	Coloriage de 3 Planètes 	Customisation de la boîte 	Assemblage des éléments 	Journée Spécial Octobre Rose 
Plus de 6 ans		Activités sportives → Planning réalisé avec les enfants						

CCAS – ACTION SOCIALE

LES RENCONTRES DU CLIC



2ème semestre 2023



ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE : SELF-DÉFENSE

Le self-défense permet aux pratiquants de conserver leur intégrité physique lors d'une agression. Des gestes simples et efficaces pour apprendre à se défendre même en étant novices.

Outre, les aspects physiques, la pratique du self-défense développera votre sentiment de sécurité ainsi que votre estime personnelle. Elle favorise le lien social et un effet indéniable sur le moral et la confiance en soi.

En partenariat avec l'ASEPT Normandie, le CLIC organise un cycle de 12 séances de 15h30 à 17h

A partir du vendredi 29 septembre

Salle Robert Talbot – 1 quai Lescure – AMFREVILLE LA MIVOIE

LA PROTECTION JURIDIQUE

A titre individuel, ou à titre professionnel, à un moment donné de notre vie, nous pouvons tous être amenés à accompagner une personne ayant une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles, pour laquelle la question de la mise en place d'une mesure de protection va se poser.

Quelles sont les mesures de protection juridiques ? Les alternatives ?

Les démarches à réaliser ? Les conséquences ?

En partenariat avec l'UDAF 76, le CLIC organise une réunion d'information, le :

Lundi 13 novembre à 13h30

Salle Rollon - Rue du Petit Hamel - MESNIL-RAOUL

A destination des seniors et de leurs aidants

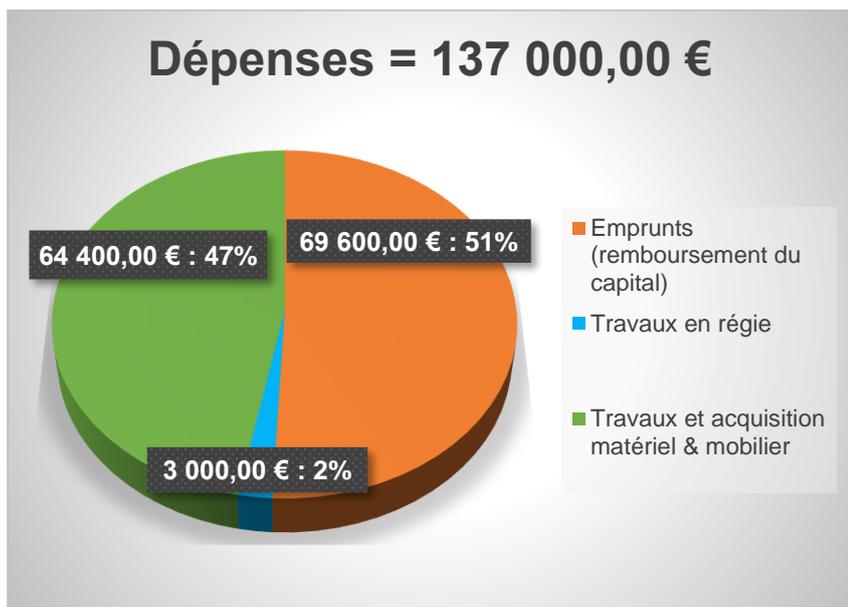
GRATUIT - Places limitées sur inscription au 02 35 65 02 68

CLIC du Plateau Est de Rouen – Maison des Associations - 30 rue des Andelys - 76520 BOOS
Tel : 02 35 65 02 68 – Mail : clicplateauest@gmail.com – site internet : www.clicplateauest.fr

FINANCES

Budget Primitif 2023 : La Commune d'Ymare en quelques chiffres et quelques explications

L'investissement budgété :



Le remboursement de la dette représente la part la plus importante (51%) des dépenses d'investissement. A ce jour, la dette est composée essentiellement de l'emprunt ayant financé la réalisation du groupe scolaire. Cet emprunt est effectif jusqu'en 2042. Les autres emprunts concernent les investissements passés (tennis couvert et travaux d'aménagement dans la rue du Coteau Fleuri).

Des travaux ainsi que des acquisitions de matériels et de mobilier ont été inscrits au Budget 2023, notamment :

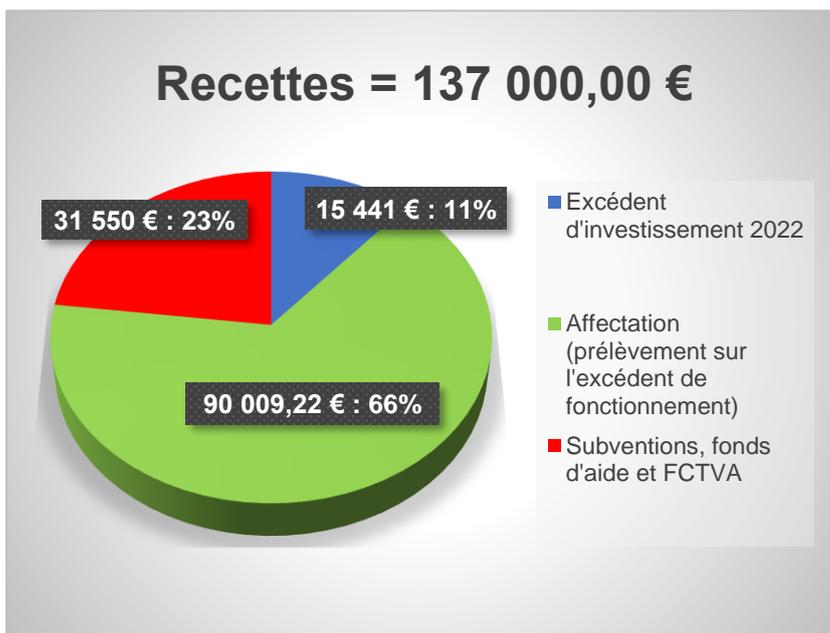
- . Nouveau portillon au groupe scolaire,
- . Déviations pour la climatisation de la Maternelle, afin de réduire les nuisances sonores pour les riverains,
- . Changement escalier des locaux associatifs,
- . Nouveaux matériels pour les Services Techniques, Administratifs et Cantine,
- . PC et tablettes pour l'école élémentaire.

Les travaux en régie sont des travaux initialement effectués par nos Services Techniques et facturés en fonctionnement. Une fois l'opération terminée, celle-ci est « basculée » en investissement pour pouvoir percevoir une partie de la TVA.

Cette année, 77% de nos recettes sont constituées par nos fonds propres :

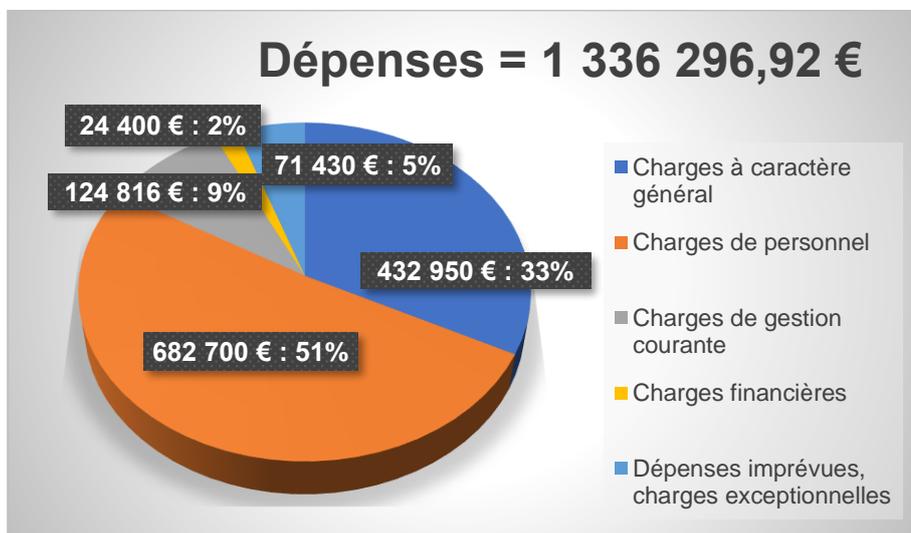
- . L'excédent d'investissement de l'exercice comptable passé,
- . L'affectation provenant de l'excédent de fonctionnement 2022.

Des subventions et aides sur les travaux programmés cette année et attribuées sous conditions par l'État et/ou le Département et/ou la Métropole, sont une autre composante de nos recettes 2023. La collectivité perçoit également un reversement d'une partie de la TVA. Cette somme est calculée uniquement sur les dépenses d'investissement réalisées 2 ans auparavant.



FINANCES

Les montants inscrits en fonctionnement :



Comme dans toutes les collectivités, les charges de personnel sont importantes. Pour Ymare, elles s'élèvent à 51% du budget. Afin d'offrir à ses administrés de nombreux services municipaux de qualité, un personnel conséquent et compétent doit être mis à disposition.

Quant aux dépenses imprévues, il s'agit d'un chapitre servant de « tire-lire » dans laquelle la commune peut puiser s'il s'avérait qu'un autre chapitre soit en dépassement budgétaire.

Les charges de gestion courante sont les dépenses consacrées aux adhésions intercommunales, aux Fonds d'aide, à l'attribution des subventions pour l'Ecole, le CCAS et les associations sportives et culturelles de la commune.

Le remboursement de la partie « Intérêts » des emprunts communaux compose le chapitre des charges financières.

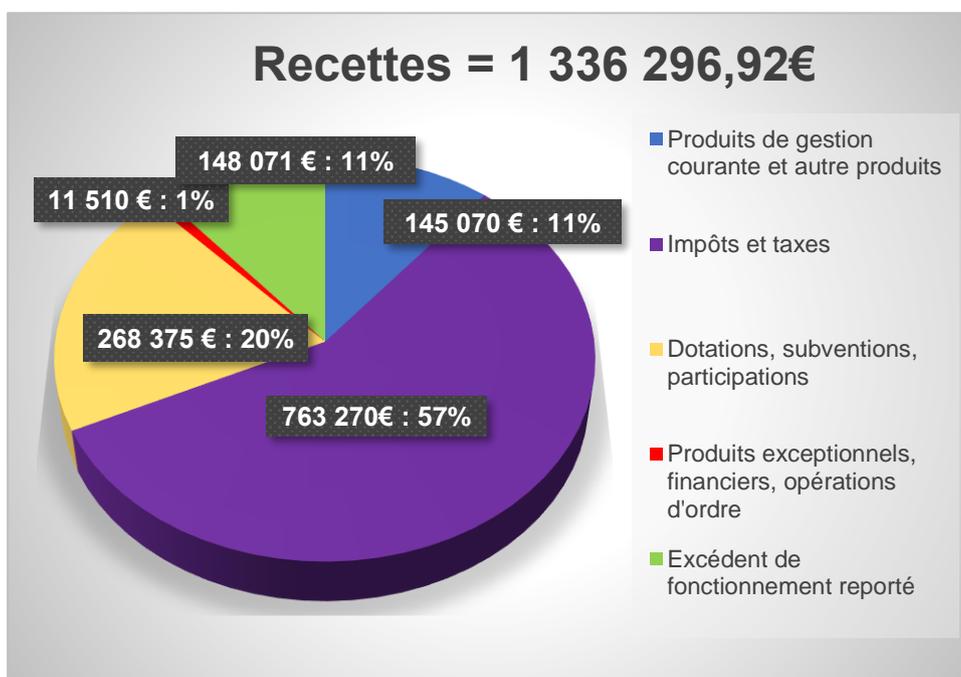
Les charges à caractère général représentent un tiers des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont celles imposées au quotidien (l'eau, l'électricité, l'alimentation...).

57% de nos recettes sont constitués d'impôts directs, d'attributions Métropolitaines et de fonds nationaux.

L'excédent de fonctionnement est le résultat comptable de l'an passé. Il est reporté pour partie en fonctionnement et son solde sert à financer l'investissement.

Les produits exceptionnels sont ceux qui ne peuvent être prévus (remboursement assurance, avoirs...). Les opérations d'ordre sont des écritures comptables internes.

Les produits de gestion courante sont issus de nos services communaux facturés (cantine, garderie, Centre de Loisirs, location salle des Fêtes...).



Les dotations de l'État (en constante baisse depuis plusieurs années), les subventions de la CAF et la Taxe Foncière composent ce deuxième chapitre le plus important de nos recettes.

ASSOCIATIONS



Organisation : ASCY

ASSOCIATIONS

Contacts

(Source : site internet Mairie d'Ymare)

AS5V FOOTBALL : André FERNANDEZ → as5v.football@gmail.com

ASCY GYM : GYM enfants : Benoit DAZY → ascy.gym.enfant@gmail.com

& GYM adultes, zumba et séniors : Nicole MARIE → nicolemarie76@laposte.net

LES OUISTITIS D'YMARE : Betty AUVRAY → les.ouistitis.dymare@gmail.com

ASCY PETANQUE : Michaël THIESSELIN → ascypetanque@gmail.com

ETPE - ENTENTE TENNIS DU PLATEAU EST : Philippe LEROUX → tennis.plateau.est@gmail.com

ASCY WIMARA : Marion MARREC → ascywimara@gmail.com

ASCY YOGA : Yannick GALPIN → ygalpin27@free.fr

ASSOCIATION FLORIAN FILLET : Maryline FILLET → AssociationFlorianFillet@orange.fr

A LIVRE OUVERT (bibliothèque) : Claudine DUVAL → bibliotheque.ymare@orange.fr

BOXE THAÏ : Patrice HOARAU → ybt76520@gmail.com

AFAY - Association Fils et Aiguilles Ymaroise : Monique FONTELLE → 02 35 79 14 53

FCPE - PARENTS D'ÉLÈVES : Justine DUVAL → fcpe.ymare.76@gmail.com

JARDINS OUVRIERS : Pascal POTTIER → 02 35 79 88 04

JUDO CLUB PLATEAU EST : Valérie SOUBLIN → jcpe76@gmail.com

LA CHANDELLE VERTE : Isabelle BRASSE → 06 70 30 72 38

LA MARE A WIDO : Grégory ROPERT → lamareawido@gmail.com

LES BLÉS D'OR : Marie-Louise GRISEL → 02 35 79 12 74

WYFFA : Emmanuel LANSOY → contact@wyffa.com

EUROPE-INTER-ÉCHANGES : Daniel HUE → europa-inter-echange@orange.fr

ASSOCIATIONS

Voici les flyers 2023/2024 des associations Ymaroises :



Pratique du Yoga Iyengar

Horaires des séances
Tous les mercredi à 18h30 hors vacances scolaires à partir du 13 septembre

Tarif de la saison
125 € pour les adhérents des communes d'Ymare et de Quévreville la Poterie
140€ pour les autres communes

La pratique se fait dans la salle de judo d'Ymare.
Le club fournit tout le matériel sauf le tapis.
D'autres activités comme des stages peuvent être proposées durant l'année.

Présent au
forum des
associations

Attention nombre de places limité

Pour tous renseignements ou inscriptions, veuillez visitez notre site ou contacter
Mr Yannick Galpin 06 -12- 40 -88 -01 ygalpin27@free.fr

Site internet : <http://yoga-ymare.e-monsite.com>





COURS DE THEATRE sur YMARE

La Chandelle verte propose pour la saison 2023-2024, deux cours de théâtre hebdomadaires : enfants 7- 18 ans et adultes + de 18 ans, en convention avec la compagnie professionnelle La Comédie Errante (Catherine CAZORLA ; Agnès DEWITTE ; Bob VILLETTE).

Informations et préinscriptions :

- **Au 06.70.30.72.38.** (Isabelle BRASSE, présidente de *La Chandelle verte*).
- **Lors du Forum des associations ymaroises le samedi 9 septembre après-midi.**
- **Lors de la réunion THEATRE *Chandelle verte* du mercredi 13 septembre à 19h, salle des Fêtes d'Ymare, en présence des comédiens.**

ASSOCIATIONS

TARIFS		
COURS JEUNES	Nés en 2020-2019-2018 - 1h -	150 €
	-18 ans - 1h -	250 €
	Compétition - 2h -	450 €
	Compétition - 3h -	500 €
COURS ADULTES	Etudiant -1h-	265 €
	Etudiant -1h30-	370 €
	Adultes 1h	320 €
	Adultes 1h30	480 €
OFFRE	Plateaux illimités	50 €
	Plateau unitaire	10 €
	Tournoi interne	5 €
	Crédit d'impôt (sous conditions)	66%
JEU LIBRE	Location horaire	20 €
	Adhésion adultes	140 €
	Adhésion jeunes	70 €
	Adhésion terrains extérieur seulement	100 €
Etudiants		125 €
Ticket invité (3 offerts)		5 €
SUPPLEMENT HORS COMMUNES + 20€* *sauf adhérents 2022/2023		
- 15 € sur le 2 ^{ème} inscrit - 30€ sur le 3 ^{ème}		
Règlements: en ligne 3 à 5 x sans frais, chèques, CB, chèques vacances, pass-jeunes 76, pass-sport, coupons- sport.		
ILS NOUS FONT CONFIANCE		

Inscriptions
En ligne par mail - Paiement en ligne possible
Samedi 2 septembre 9h-12h30
et aux forums des associations
Le mercredi soir 14h-20h. (dès le 23/08)

Ré-inscription
avant le 15/07/23:
-30€ / -20€ (-18a)

Cours d'essais

Mercredi 6 septembre
3/6 ans 14h - 15h
7/12 ans 15h - 16h
13/18ans 16h - 17h
Adultes : 18h30 - 19h30

Contactez-nous

Alban Ropert Directeur Administratif
Xavier Abdérame Directeur Sportif
06 24 04 48 68 06 67 19 34 95

tennis.plateau.est@gmail.com

Suivez-nous

Entente tennis du plateau est www.club.fft.fr/asc-ymare

Parc du château - 76520 Ymare
Rue des canadiens - 76520 Boos
Rue Guynemer - 76520 Franqueville-Saint-Pierre
rue des Andelys - 76520 La Neuville Chant D'Oisel



Saison 2023/2024

Réservation sur l'appli mobile et le site



NOS SERVICES

Jeunes - 30 séances

Baby tennis 3 et 4 ans : l'objectif est de stimuler le développement moteur de l'enfant à travers des jeux, de la coordination et les lectures de trajectoires.

Ecole de tennis 5 ans et plus : Selon le niveau, les progrès, les jeunes jouent sur des terrains adaptés avec des balles plus ou moins dures.

Compétition : Sur décision de l'équipe pédagogique, cette formule permet de s'entraîner afin de réaliser des performances en compétition. Cette formule engage parents et joueur par la signature d'une charte.

Adultes - 30 séances

Loisirs : 1h de cours collectif pour se perfectionner et se dépenser tout au long de l'année.

Compétition : Sur décision de l'équipe. 1h30 de cours collectifs. Cette formule engage les joueurs par la signature d'une charte.

Jeu libre

Adhésion jeune, adulte, étudiant : Jouez sans encadrement de façon libre et illimitée sur nos 12 terrains en réservant les terrains en ligne.

Location horaire : jouez librement sans licence ni adhésion pour 20€ de l'heure !

Ticket invité : Permet de réserver le terrain avec un joueur extérieur au club.

L'équipe pédagogique



Michèle GOURIEUX
Responsable pôle sociétal
Enseignante DEJEPS

Maxime JEAN
Responsable Paratennis
Enseignant DEJEPS
Licence Entr / APAS

Antoine DESCHAMPS
CQP - Masters STAPS
Responsable APAS

Jovan BOCESKI
Responsable pôle loisirs
Enseignant DEJEPS

Denis RICOEUR
CQP ET

Club reconnu



LE CLUB LES ANIMATIONS

Entraînements possibles pour les télétravailleurs en journée



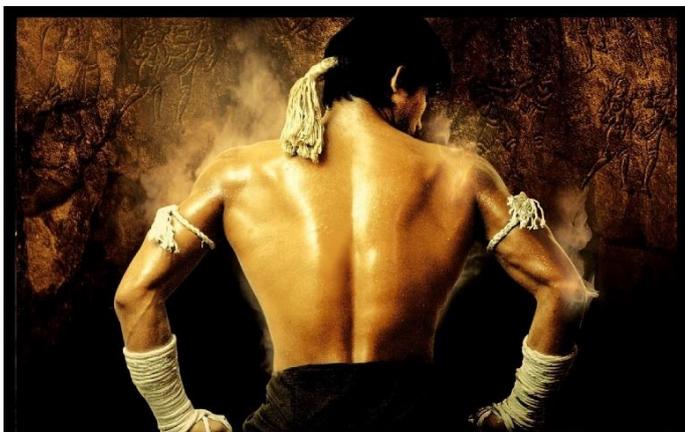
Le mot des présidents
Ph LEROUX et E. JAMET

Comme vous le savez peut-être déjà, nos deux clubs, le tennis de Franqueville-Saint-Pierre et l'ETPE, ont opéré un rapprochement dans une volonté de complémentarité et de développement pour tous.

Nos clubs ayant l'habitude de travailler conjointement lors de certaines manifestations, la mutualisation a pu se faire de façon simple et optimale.

10 courts réservables en ligne !
7j/7 de 9h à 23h

ASSOCIATIONS



AU DOJO D'YMARE

COURS ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 6 ANS

YMARE BOXE THAI

ENFANTS

A partir de 6 ans
Lundi 18h30 - 19h30

RENSEIGNEMENTS

07.71.59.21.63
ybt76520@gmail.com

ADULTES

Lundi 19h30 - 21h
Samedi 10h30 - 12h

TARIFS À L'ANNEE : MINEURS : 125 € / ADULTES YMAROIS : 155 € - HORS COMMUNE : 180 €

COUTURE - TRICOT SCRAPBOOKING



AFAY : Association Fils et Aiguilles Ymaroise

1^{er} étage Château d'YMARE

Tous les mardis de 14 à 18 H

COTISATION annuelle : 30€

Venez passer un bon moment avec nous,
Nous travaillons dans la bonne humeur la
couture, le tricot, le scrapbooking, etc

Présidente : Monique FONTELLE

Tél : 02 35 79 14 53



Europe Inter Echanges association de jumelages coopération
vous attend au forum des associations le samedi 3 septembre
à Ymare de 14h00 à 17h30 dans la salle de tennis couvert



ASSOCIATIONS



AVENIR SPORTIF SYNQ VILLAGES

Football - Saison 2023/2024



Jours et horaires des entraînements :

- ❖ **U7 Masc./Fem.:** Mercredi (10h00/11h00) à Ymare - Reprise le 06 septembre
- ❖ **U9 Masc./Fem.:** Mercredi (11h15/12h15) à Ymare - Reprise le 06 septembre
- ❖ **U11 :** Mercredi (14h45/16h00) à Ymare - Reprise le 06 septembre
- ❖ **U13 :** Lundi (18h30/19h45) à la Neuville et Mercredi (16h30/18h00) à Ymare. Reprise le lundi 28 août.
- ❖ **U15/U18 :** Lundi (19h/20h30) à Ymare et Jeudi (19h/20h30) à La Neuville – reprise le 21 août pour les U18 et le 31 août pour les U15.
- ❖ **U10/U11/U12 Fem. :** Mercredi (13h30/14h30) à Ymare - Reprise le 06 septembre
- ❖ **U13/U14/U15 Fem. :** Lundi (19h/20h15) et le jeudi (17h45/19h30) à Ymare. Reprise le jeudi 31 août.

Créneaux et lieux d'entraînements susceptibles d'être modifiés

Les membres du bureau :

- ❖ **Président :** Andre Fernandez Tel : 06.14.78.44.91
- ❖ **Trésorier :** Cedric Auvray Tel : 06.85.67.96.64
- ❖ **Secrétaire :** David Vericel Tel : 06.80.92.86.80
- ❖ **Ecole de foot :** Steven Maruitte

Pour nous contacter/ nous suivre:

Email : as5v.football@gmail.com

Facebook: www.facebook.com/ASSV.FOOTBALL

Instagram: [as5v_football](https://www.instagram.com/as5v_football)

Tarif des Licences :

Féminines/U7/U9/U11/U13= 110€

U15 = 120€

U18= 130€

Seniors/Vétérans = 110€

Loisirs = 50€

Remise de 20€ pour les joueurs/joueuses mineures des communes St Aubin Celloville - Ymare - La Neuville Chant d'Oisel - Quévreville-la-poterie (SYNQ).

Tarif Mutation : selon catégorie

Les Blés d'Or Ymarois

L'Association « Les Blés d'or Ymarois » accueille les séniors de 60 ans et plus qui souhaitent s'amuser et partager des moments conviviaux.

Vous pourrez participer à des voyages (mer, montagne, pays étrangers...), à des visites (musées, sites remarquables...), assister à des spectacles (concert, pièce de théâtre...) mais également partager des déjeuners, participer à des lotos, des journées « jeux de société » ...

Tous les voyages, les sorties et les repas font l'objet de la plus grande attention tant en termes de lieux, d'activités, de confort et de tarifs. Vous êtes invité(e)s à rejoindre l'association dont les membres vous accueilleront avec beaucoup de plaisir !

Contact :

Marie-Louise GRISEL

06 16 16 32 88 / 02 35 79 12 74

marie-louise.grisel@orange.fr

L'Association des parents d'élèves de l'école
d'Ymare invite tous les parents à son

Assemblée Générale

le vendredi 15 septembre à 19h
à l'Ecole élémentaire

Ordre du jour :

- Présentation de l'Association
- Bilan de l'année passée
- Election des équipes
- Présentation des candidatures des parents d'élèves aux conseils des écoles maternelles et élémentaires

Un apéritif vous sera offert à l'issue de la réunion.

Venez nous rencontrer pour discuter
et partager vos idées !

Contact : ascywimara@gmail.com - fcpe.Ymare.76@gmail.com

Les rendez-vous à ne pas manquer
avec l'ASCY Wimara !

Animations prévues sur 2023/2024

- Collecte de papiers : dates à définir
- Café de la rentrée : le 4 septembre
- Forum des associations : le 9 septembre
- Assemblée générale : le 15 septembre
- Pique-nique : le 17 septembre
- Chasse aux bonbons : le 5 novembre
- Bourse aux jouets : les 18/19 novembre
- Marché de Noël : le 16 décembre
- Objets personnalisés
- Chasse aux œufs
- Boum des enfants : le 5 mai
- Vente de pains à la fête du pays : le 27 avril
- Fête des écoles : le 29 juin

Nous vous attendons nombreux !

Contact : ascywimara@gmail.com - fcpe.Ymare.76@gmail.com

ASSOCIATIONS

ASCY GYM

Pour la saison 2023-2024, L'ASCY Gym propose diverses activités (baby-gym, motricité, gymnastique au sol et aux agrès, gymnastique rythmique et parkour) adaptées à l'âge de vos enfants à **partir de 18 mois**.

Nous proposons aussi la **gym adulte, senior** et la **zumba**.

Lundi	18h30-19h30	Zumba
Mercredi	9h30-10h30	gym motricité non scolarisé
	10h30-11h30	gym PS/MS à partir de 2020
	11h30-12h30	gym MS/GS jusqu'à 2019
	13h30-14h30	Parkour 6 7 8 ans
	14h30-15h30	gym CP/CE1
Vendredi	15h30-16h30	gym CE2/CM1/CM2
	16h30-17h30	Parkour 9 10 11 ans
	10h30-11h30	gym séniors
	16h15-17h15	gym CE2/CM1/CM2
	17h30-18h15	gym MS/GS jusqu'à 2019
	18h30-19h30	gym Collégiens
	20h00-21h00	gym Adultes

Ces créneaux peuvent être modifiés en fonction des inscriptions.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter :
préinscription à partir du 20 août 2023

Mail de la section : ascy.gym.enfant@gmail.com

Site de la mairie : <https://www.mairie-ymare.fr/associations>

**RDV le 9 septembre 2023
pour le forum des associations
14h00 à Ymare**



LES OUISTITIS

B

B

A

Y

GYM



Parcours de motricité libre avec différents modules de gym, cerceaux, ballons...

Lundi
9H00 à
11H00



Retour au calme avec des histoires et des comptines.

Ymare
Salle de
judo



Nous fêtons Noël, carnaval, pâques.

Betty
0687331953

Contact : les.ouistitis.dymare@gmail.com

Retrouvez toutes les informations des associations sur le site internet de la commune :

<http://www.mairie-ymare.fr/associations>

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du PASS'SPORT pour votre enfant, rendez-vous sur le site du Ministère des Sports :

<https://www.sports.gouv.fr/pass-sport-une-aide-financiere-la-pratique-sportive>

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2023-2024 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.

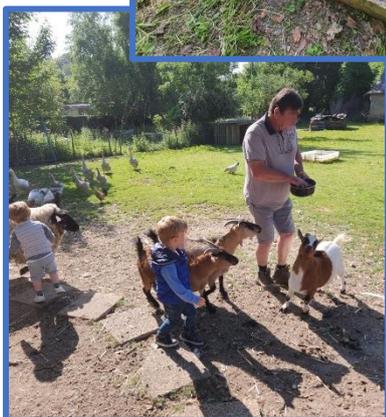


ASSOCIATIONS



En mai 2023, l'association Les Oustitis d'Ymare a fait découvrir la ferme pédagogique « La Mare à Wido » aux enfants.

Au programme : découverte des animaux, plantations et récolte de fruits et légumes.



TRAVAUX

Installation d'un panneau au niveau de la mare :



« Merci de ne pas nous donner de pain. Le pain nous rend malade, il pollue notre eau, ce qui tue les poissons. Cependant, nous aimons : le riz cuit, le maïs, les petits pois, l'avoine, les graines pour oiseaux, les épluchures de légumes et la salade ! »

Les canards 🦆🦆🦆



Le banc situé au niveau du Chemin de la Croix de Rouville, au pied de l'arrêt de bus, a été rénové.

Des prises sécurisées ont été ajoutées dans le Parc du Château pour accueillir le YMAR'ché et les attractions lors de la fête du Pays.

Un parc à vélo a été installé sous l'arrêt de bus près de la crèche et en face du cimetière, Rue de l'Eglise.



TRAVAUX

Lasure des bâtiments associatifs : club house de tennis, abris des spectateurs près du terrain de football, club house du football et court couvert de tennis



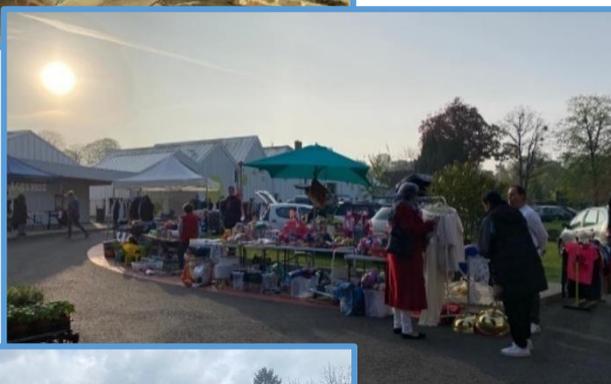
La municipalité félicite les jeunes venus travailler cet été dans le cadre des Jobs d'été.

Leur travail a été à la hauteur de nos attentes et plus encore, bravo à eux pour leur investissement !



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

Fête du Pays, samedi 29 et dimanche 30 avril 2023
Organisée par les associations de Football, de Pétanque, de Tennis, l'ASCY WIMARA, les Femmes solidaires ainsi que par l'ASCY.



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

Retour en images sur le feu de la Saint-Jean
Samedi 24 juin 2023



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

Fête des femmes, Samedi 3 juin 2023



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

Retour en images sur le feu d'artifice du 13 juillet 2023



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

Quelques images des derniers YMAR'chés



CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE



Le mercredi 13 juillet dernier, Monsieur Philippe GUILLIOT, ancien Maire de la commune d'Ymare, a été mis à l'honneur à l'occasion de la remise de Médaille d'Honorariat.

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Région Normandie et Préfet de la Seine-Maritime a pu lui remettre cette médaille en mains propres en présence d'Ingrid BONA, Maire d'Ymare.

L'honorariat est attribué par le Préfet aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

C'est le cas de Monsieur GUILLIOT qui a été Adjoint au Maire entre 1983 et 1987, puis Maire d'YMARE de 1987 à 2020.



Le lundi 12 juin 2023, Madame SHULYAK Anastasiya a été naturalisée et a obtenu la Nationalité Française. Cet évènement a donné lieu à une cérémonie officielle présidée par Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Région Normandie et Préfet de la Seine-Maritime et en présence de Madame Ingrid BONA, Maire d'Ymare.

URBANISME

Simplifiez vos démarches en demandant en ligne vos autorisations d'urbanisme. Les formulaires CERFA ont évolués depuis le 01 juillet 2023. Pour connaître le numéro de dossier cerfa que vous devez compléter, rendez-vous sur le site de la commune, rubrique urbanisme : <https://www.mairie-ymare.fr/commune/urbanisme>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : **aucune formalité**
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



VERIFICATION DE LA LISTE ELECTORALE - Une obligation légale

Sont inscrits sur la liste électorale principale d'une commune les citoyens de nationalité française âgés de 18 ans au moins la veille du jour du vote, jouissants de leurs droits civiques et justifiants d'une forme d'attache avec cette commune (article L11 du code électoral).

Les Maires sont dans l'obligation de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale, c'est-à-dire qui ne peuvent plus justifier d'un domicile dans la commune ou de toute autre condition prévue par le code électoral.

Ces radiations ont lieu en 2 temps : un premier courrier indiquant l'intention de radier l'électeur et un second lui annonçant sa radiation si celui-ci ne s'est pas manifesté dans le délai imparti. Ces radiations sont examinées par la commission de contrôle municipale qui peut, le cas échéant, décider de réinscrire un électeur radié à tort.

En cas de contestation, les électeurs disposent de voies de recours administratives puis judiciaires (saisie du Tribunal Judiciaire).

A NOTER :

Avoir le droit de vote, implique :

- De posséder la nationalité française
- Être majeur (18 ans)
- Jouir de ses droits civils et politiques

Avoir une attache avec la Commune, implique :

- Avoir son domicile principal
- En sa qualité de contribuable
- En sa qualité de gérant de société

Quels documents sont nécessaires :

- 1 justificatif de votre identité (CNIS, Passeport)
- 1 justificatif de votre lieu d'habitation de moins de 3 mois, à votre nom et adresse (par ex. une facture d'électricité)

Comment s'inscrire ? Sur le service en téléservice en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou au service « Elections » de votre mairie.

À tout moment, vous pouvez vérifier votre inscription en cliquant sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

En cas de déménagement, il est important de penser à vous inscrire dans votre nouvelle commune, soit en vous déplaçant à la mairie, soit par le service en téléservice en ligne (lien indiqué précédemment). Le service Elections de la commune d'YMARE sera informé de votre radiation par le biais de la passerelle de l'INSEE.

Nombre d'habitants (mineurs et majeurs) sur la commune d'YMARE : **1182**

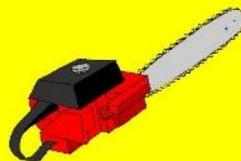
Nombre d'inscrits sur la liste électorale : **995**

CITOYENNETÉ

RÈGLES DE CIVISME

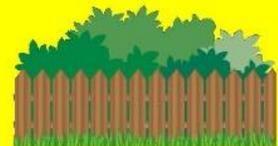


Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse



J'utilise des appareils de bricolage et de jardinage aux horaires autorisés

Je taille mes haies régulièrement



Je dépose mes encombrants en déchetterie



Je privilégie le dialogue en cas de conflit



Je trie mes déchets...



... et je ne les brûle pas dans mon jardin

Pour la tranquillité de mon voisinage, je modère le volume de ...



Je respecte les règles de stationnement et les limitations de vitesse, autrement dit, le code de la route !



Vivons ensemble !



CITOYENNETÉ

Vous pouvez dès à présent retrouver toutes les informations de la commune en temps réel sur l'application Panneau Pocket.



Cette application vient en complément du panneau lumineux déjà en place à l'entrée du Parc du Château.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Juillet, Août et Septembre 2007** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet service_public avant le **30 septembre 2023**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

**Attention, restez vigilants :
Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.**



NIDS D'ABEILLES, DE GUEPES ET D'INSECTES DANGEREUX



Si vous constatez l'arrivée d'essaims ou de nids, contactez-nous par téléphone au 02 35 79 12 72.

Nous ferons intervenir l'entreprise privée SOS NUISIBLES avec laquelle nous avons passé une convention pour l'année 2023. Un spécialiste se rendra à votre domicile **sur rendez-vous**.

Sur présentation de la facture et de votre RIB, la mairie prendra en charge 50% de la dépense **uniquement** si vous avez appelé la Mairie pour l'intervention ou directement la société SOS NUISIBLES au 02 35 23 87 97.

Les **essaims d'abeilles** eux sont récupérés par les apiculteurs, l'intervention est gratuite. Vous pouvez retrouver la liste en mairie.

INFORMATION MUNICIPALE

L'information communale est maintenant diffusée par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir, merci de nous envoyer votre adresse à : [**contact@mairie-ymare.fr**](mailto:contact@mairie-ymare.fr).

CITOYENNETÉ



Dans le cadre du Recensement de la Population, la mairie recrute des agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 17 février 2024.

Profil de l'agent recenseur : grande disponibilité, aptitudes relationnelles, discrétion et confidentialité.

Vous devrez vous rendre disponible pour 1 journée de formation entre octobre et novembre 2023 (lieu encore inconnu).

Rémunération au réel en fonction des questionnaires collectés.

Les personnes majeures intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à déposer à la mairie avant le 30 septembre 2023 : CV et lettre de motivation ou envoyer leur candidature sur l'adresse email : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

Contact pour toutes questions complémentaires : Mme Mosni, Secrétaire de mairie, tel : 02.35.79.00.10

INFORMATIONS UTILES

Il est important de trier ses déchets. Pour cela, la Métropole Rouen Normandie met à votre disposition des sacs à déchets recyclables (les sacs jaunes) ainsi que des sacs à déchets verts (sacs transparents).

Ils sont disponibles en Mairie, toute l'année, sur simple demande à l'accueil, aux horaires d'ouverture.

Les recommandations du SMEDAR :

**CHEZ VOUS,
TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS
SE TRIENT !**

**LES CONSIGNES
EN DÉTAIL !**



Syndicat Inter-Communal des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

Pour les recycler, je mets mes papiers et emballages, dans le sac, bac ou conteneur de tri



Emballages en métal



TOUS
les papiers



Cartons, briques alimentaires

Je les dépose en VRAC et NON imbriqués



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



TOUS les autres
EMBALLAGES en plastique

LES AUTRES MODES DE VALORISATION



Filets



Vaisselle



Jouets



CD, DVD cassettes vidéo



ORDURES MÉNAGÈRES



Tuyaux



Déchets dangereux



Mobilier de jardin



Objets en plastique



DÉCHETTERIES



Vêtements

CONTENEURS TEXTILES



Les emballages en verre



CONTENEURS VERRE



Ampoules

MAGASINS OU DÉCHETTERIES

Médicaments, seringues,
SE RENSEIGNER EN PHARMACIE



Suivez l'actu du tri sur Facebook !



facebook.com/smedar.officiel



Syndicat Inter-Communal des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

www.smedar.fr
TÉL. 02 32 10 43 87

Géocalisez le point de collecte le plus proche de chez vous sur : mesdechets.smedar.fr

NOUS CONTACTER

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariage, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

Contact : etatcivil@mairie-ymare.fr

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

Contact : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

SPORT ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

Contact : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

Contact : urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, Panneau Pocket, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : Fête du Pays, Fête Nationale, commémorations...
- Associations
- Location de la salle des fêtes

Contact : communication@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

Contact : inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

Contact : rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

Contact : elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

Contact : ccas@mairie-ymare.fr

ÉVÈNEMENTS A VENIR



Ne ratez pas le
dernier YMAR'ché
de l'année :
**Samedi 2
septembre !**

L'association des Blés
d'Or Ymarois vous
propose une vente de
pains à l'ancienne et
une exposition de
voitures de collection
Samedi 23 septembre
au Clos de la Ferme